

LUC-SUR-MER

30^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
ORGANISÉE PAR LES SÉLECTIONNEURS D'ANIMAUX DE BASSE-COUR
DE SAINT-VIGOR-LE-GRAND ET ENVIRONS

11 ET 12 MAI 2024

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE 1 : L'exposition est ouverte à tous les éleveurs, sélectionneurs naisseurs d'animaux de races pures. Tous les animaux devront être bagués ou tatoués. Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

ARTICLE 2 : Les droits d'inscription sont fixés comme indiqué sur la déclaration d'inscription. L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après inscription, ne pourra réclamer le montant des droits versés. Pour éviter toute confusion dans les races inscrites au catalogue, nous vous demandons de bien préciser la race d'inscription, c'est-à-dire : grande race, race moyenne, petite race, race naine (française ou étrangère).

ARTICLE 3 : Les demandes d'inscription devront être transmises, par courrier ou par mail, avant le **Lundi 1er AVRIL 2024, délai de rigueur**, à l'adresse postale ou mail suivante :

Mr Nicolas MARTIN

Hameau La bergerie, 31 route de Bayeux 14400 NONANT

Tél. : 06 58 01 89 23 , le soir après 18h00

Adresse mail : nicolas.martin.gc@orange.fr

Le montant des droits d'inscription devra être joint à la feuille d'engagement, **chèque à l'ordre de S.A.B.C.**, ainsi que les certificats de vaccination obligatoires. Toute demande d'engagement non accompagnée du montant ne sera pas prise en considération. Le comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à en motiver la décision.

ARTICLE 4 : Les exposants peuvent mettre les animaux en vente en inscrivant le prix sur la déclaration d'inscription. Ce prix sera majoré de 20 % au profit de l'Association organisatrice. Tous les sujets vendus, sauf les grands prix, et ceux achetés par les exposants, pourront être retirés immédiatement en présence d'un commissaire. Tout exposant retirant un animal de la vente devra en faire lui-même le rachat. **Les numéros de bague des volailles et pigeons ainsi que les tatouages des lapins devront figurer sur les feuilles d'enlogement ; les numéros de cage des lapins devront être inscrits au feutre noir dans l'oreille gauche.**

ARTICLE 5 : Le comité de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux. Cependant, il ne pourra être tenu responsable en cas de décès, vol, échange de cage ou perte de sujet, et vol et détérioration des emballages.

ARTICLE 6 : l'adresse de livraison des animaux est :
Exposition Avicole
Salle Tessel
Rue du Docteur Tessel 14530 Luc-sur-Mer

ARTICLE 7 : Mesures sanitaires : à l'arrivée, les sujets seront soumis à contrôle vétérinaire. Tout sujet douteux sera refusé, ainsi que ceux se trouvant dans le même emballage, cela sans remboursement des frais, et repris par l'exposant. *Rappel : pour les lapins, la vaccination n'est pas obligatoire mais souhaitable contre les maladies V.H.D. et myxomatose.*

ARTICLE 8 : pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite à toute personne étrangère au comité d'organisation. Les récompenses seront décernées après décision du jury désigné par le comité d'organisation. Ces décisions seront sans appel.

ARTICLE 9 : Les horaires de l'exposition sont fixés comme suit :

- **Judi 9 mai 2024** de 10 heures à 20 heures : réception et mise en cage des animaux.
 - **Vendredi 10 mai 2024** toute la journée : jugement des animaux.
 - **Samedi 11 mai 2024** : ouverture au public, de 9 heures à 19 heures.
 - **Dimanche 12 mai 2024** : ouverture au public à 9 heures ;
- Fermeture du bureau de vente** à 16 h 30. Remise des récompenses à 17 h, suivie du délogement.

ARTICLE 10 : Principales récompenses :

G.P.E. Lapins,

G.P.E. Volailles, **Grand Prix de la ville de ST VIGOR LE GRAND**

G.P.E. Pigeons

G.P.E. Palmipèdes et oiseaux d'ornement, **Grand Prix de la ville de LUC SUR MER**

Meilleur sujet :	
1- volailles de races françaises	6- lapins races moyenne
2- volailles de races étrangères	7- lapins petites races et races à fourrures
3- volailles de races naines	8- lapins nains
4- dindons, faisans, pintades, oiseaux divers	9- cobayes
5- lapins grandes races	10 - pigeons classement S.N.C.

Récompenses : 1 panier garni

ARTICLE 11 : Principales manifestations au sein de l'exposition :

CHALLENGE DES VOLAILLES DE RACES NORMANDES GRANDES RACES ET RACES NAINES, sur 4 cages et variétés confondues.

CHALLENGE DES LAPINS RACES NORMANDES – GRAND RUSSE - BLANCS DE HOTTOT grandes races et races naines, sur 4 sujets de même variété.

CHALLENGE DES PIGEONS DE RACES ETRANGERES, sur 4 cages de même race et même variété.

CHALLENGE NORMANDIE AVICULTURE, sur les toutes les races normandes confondues, pour les adhérents.

RENCONTRE RÉGIONALE DU LAPIN ARGENTE, Meilleur mâle et meilleure femelle.

RENCONTRE RÉGIONALE DU LAPIN NAIN (U.N.E.S.E.L.N.), Meilleur mâle et meilleure femelle.

RENCONTRE RÉGIONALE DES PIGEONS CAUCHOIS, Meilleur mâle et meilleure femelle.

RENCONTRE RÉGIONALE DES TOURTERELLES RIEUSES, Meilleur mâle et meilleure femelle.

PRIX SPECIAL SCAF JEUNE ELEVEUR (- 18 ans)

ARTICLE 12 : Le jury se réserve le droit de ne pas décerner certains G.P.E. ou G.P.H. si la qualité et le nombre d'animaux sont insuffisants. Un même animal ne peut remporter deux grands prix, mais il peut concourir aux principales manifestations au sein de l'exposition.

ARTICLE 13 : Les récompenses sont les suivantes :

Challenges Volailles, Lapins, Pigeons : 1 objet d'art + 1 plaque

Challenge Normandie Aviculture : une grande plaque

Rencontres régionales : 1 objet d'art ou 1 coupe

Prix SCAF jeune éleveur : 1 plaque + un abonnement à la revue avicole

Il ne sera attribué qu'une plaque par éleveur.

Président du jury : M. KOWALSKI.

Composition du jury : Juges volailles : MM. BEREZOWSKI, DONO

Juges lapins : MM. LUTZ, CATTELOIN, KOWALSKI.

Juges pigeons : MM. AMOURETTE, PILORGE, VILLAIN.

Les Commissaires généraux de l'exposition :

Pierre TIERCELIN et Amélie ELORE

P.S. Si vous connaissez d'autres éleveurs désireux de participer à notre exposition, vous pouvez leur en faire part, et communiquer la fiche d'inscription.

Si vous cherchez un hébergement, vous pouvez contacter :

Hôtel de Lion-Sur-Mer 02 31 80 26 55 ou Hôtel Saint Martin à Creully : 02 31 80 10 11